

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), (au nom de M. Burton), propose:

Qu'on modifie le bill C-219, tendant à établir la Corporation de développement du Canada, en supprimant l'article 39.

—En l'absence du député de Regina-Est, je propose volontiers la motion n° 10 qui réclame la suppression de l'article 39 du bill C-219. Cet article autoriserait la vente à la Corporation de développement du Canada de quatre sociétés existantes de l'État: la Société Polymer Limitée, l'Eldorado nucléaire Limitée, la Panartic Oils Ltd et la Société des transports du Nord Limitée. J'ai dit que les quatre sont des sociétés de l'État; je fais une réserve dans le cas de la Panartic Oils Ltd, qui est un consortium dont le gouvernement fait partie.

Nous tenons beaucoup à la suppression de cet article car cette disposition même fait ressortir ce qui, à nos yeux, est le défaut essentiel du bill C-219. Les sociétés Polymer et Eldorado, qui sont de belles réussites, appartiennent entièrement au peuple canadien. Elles ne sont pas exploitées à des fins lucratives mais parce qu'on a besoin de leurs produits. Il serait rétrograde, à nos yeux, de les vendre à la Corporation de développement du Canada. Au lieu d'appartenir entièrement à l'État, elles appartiendraient en partie à l'État et en partie à des intérêts privés. Elles rentreraient ainsi dans le cadre des objectifs généraux de la Corporation de développement du Canada, à savoir réaliser des bénéfices, au lieu de servir les intérêts du peuple canadien. C'est pourquoi cette disposition du bill C-219 nous déplaît. C'est ce que nous avons souligné dans le débat de deuxième lecture et répété maintes fois en parlant du bill C-219. Comme je l'ai déjà dit, nous estimons que cet article fait ressortir de façon frappante la différence entre notre conception d'une corporation de développement du Canada et la conception que traduit le gouvernement dans cette mesure.

J'ai remarqué que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances n'a pas cru devoir répondre à deux ou trois débats qui se sont déroulés aujourd'hui sur des projets d'amendement, mais j'espère qu'il saisit bien toute l'importance de celui-ci. Il a le devoir d'exposer toutes les raisons, s'il y en a, pour lesquelles l'article 39 devrait demeurer dans le texte du bill. A notre avis, il n'y a pas sa place, et c'est pourquoi la Chambre est saisie de cet amendement.

● (3.50 p.m.)

M. Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, à propos des sociétés d'intérêt public au Canada, j'ai déjà fait remarquer que le gouvernement libéral semblait vouloir détruire toutes les entreprises d'État qu'il a mises sur pied. Le gouvernement actuel est, idéologiquement, tellement attaché—il serait plus exact de dire rivé—au concept de la libre entreprise qu'il agit d'une manière particulièrement inefficace lorsqu'il agit en tant que gouvernement. On dirait qu'il souhaite l'anéantissement des organismes qu'il met sur pied. Après tout, son idéologie veut que seul le système de la libre entreprise et l'attrait du gain soient valables et que toute entreprise gouvernementale soit intrinsèquement mauvaise. On a presque l'impression qu'il souhaite l'échec de cette société

de pouvoir proclamer: «Eh bien, nous vous avons bien dit que tout ce que font les gouvernements est intrinsèquement mauvais. Tout ce à quoi les gouvernements touchent est voué à l'échec.» En fait, presque tout ce à quoi ce gouvernement a touché a échoué pour les raisons que je viens d'exposer. Je n'affirme pas que le gouvernement agisse ainsi à dessein. Bien souvent, il ne semble même pas avoir conscience de ce qu'il fait, mais le résultat est le même. On dirait que le gouvernement tient à anéantir ses propres initiatives dans le secteur public.

Les Libéraux ont cherché à démanteler certaines entités dès leur arrivée au pouvoir. Je veux parler de la Polymer, de l'Eldorado, de la Société des transports du Nord et ainsi de suite. Ce n'est pas aussi vrai de la Panartic Oils qui est de formation récente. Les Libéraux ont essayé de se débarrasser de Polymer mais le public a tellement poussé les hauts cris qu'ils ont dû y renoncer. Pourquoi diable voudrait-on se défaire d'organisations comme celles-là qui ont largement prouvé que l'entreprise publique peut réussir et qui ont prouvé également de quel avantage sont les interventions du gouvernement dans l'économie? On dirait presque que leur existence est une condamnation de la philosophie particulière adoptée par le parti libéral. Ces organisations sont le signe de la réussite. Elles montrent ce que l'État peut faire et c'est plus que le parti libéral ne peut en supporter.

Si l'idée de la Corporation de développement du Canada est bonne en soi, et si elle a quelque mérite, pourquoi faut-il que le gouvernement se saisisse des sociétés de la Couronne pour les englober dans la CDC? Inévitablement, on soupçonne que, sans ces sociétés d'État, la CDC ne réussira pas et n'attirera pas les investissements, et que le gouvernement espère porter le public à investir dans la CDC en transmettant à un petit groupe d'investisseurs du secteur privé des sociétés qui appartiennent maintenant à tous les Canadiens. Ce serait honteux, monsieur l'Orateur. Rien ne justifie l'idée que la Polymer ne peut pas fonctionner efficacement toute seule, sans la CDC. Cela est vrai aussi de l'Eldorado et de la Société des transports du Nord. Étudiez les états financiers de ces sociétés; vous y constaterez que la Polymer a régulièrement rapporté un bénéfice au peuple canadien, qu'elle a constitué des réserves appréciables et qu'elle a été très utile à tout le monde au Canada. La société dispose maintenant de fonds suffisants pour lui permettre de faire l'acquisition d'autres entreprises, ce qu'elle est en train de faire. Rien n'indique que la Polymer ait besoin de la CDC, mais il est amplement démontré que la société «en dépit du bon sens» que le gouvernement actuel appelle la CDC a très grand besoin de la Polymer.

La Polymer m'intéresse beaucoup. Je l'admire. Elle a bien servi le Canada. Elle s'est efforcée plus que n'importe quelle autre société au Canada d'établir de meilleures relations avec ses employés. Récemment, lorsqu'elle a dû mettre à pied certains employés elle a réglé ce problème infiniment mieux que d'autres compagnies. Elle s'est vraiment efforcée d'alléger leurs difficultés. Elle leur a versé une rémunération à la cessation de leur emploi et elle a tenté de leur en trouver un autre. Si elle s'est montrée si raisonnable c'est entre autres raisons, je